

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, à dix-huit heures et quinze minutes, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,

Nombre de membres en exercice : onze

Date de convocation de la commission administrative : 14 novembre 2023.

Présents : Ghislain de Longevialle, Marjorie Tollet, Sylvie Duthel, Roger Chevrier, Peggy Lafond, Michel Vieilly, Arlette Mirat, Alain Hannetel.

Excusés : - Sylvie Privat qui a donné pouvoir à Ghislain de Longevialle.  
- Jean-Jacques Flamar qui a donné pouvoir à Sylvie Duthel.  
- Serge Vauvert.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Invité : Jérôme Distinguin, Directeur des services à la population.

18h15, Ghislain de Longevialle, Président du CCAS accueille les membres du conseil d'administration et ouvre la séance après avoir vérifié le quorum. Il informe les membres qu'en l'absence de Sylvie PRIVAT, les dossiers de demande d'aides financières seront présentés par Jérôme Distinguin.

**1 - Désignation du secrétaire de séance.**

Arlette Mirat, membre, assure le secrétariat de la séance.

**2 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 23 octobre 2023.**

Les membres du conseil d'administration n'émettent pas de remarques. Le Président met au vote ce compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

**3 – Information diverses.**

Jérôme DISTINGUIN informe les membres que l'aide de 1 386.56 € relative aux frais de scolarité pour une élève scolarisée au lycée René Cassin de Tarare, votée lors du dernier conseil d'administration (dossier N°4), sera revue à la baisse suite à de nouvelles informations obtenues auprès du chef d'établissement.

#### 4 – Examen des dossiers de demande d'aides financières

RAPPORTEUR : Jérôme DISTINGUIN

Jérôme DISTINGUIN, Directeur des services à la population, donne lecture aux membres de la commission administrative des dossiers de demande d'aide sociale en vertu de l'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles.

Lors de cette séance, **3** dossiers sont présentés.

La commission administrative ouïe l'exposé du Directeur des services à la population et après en avoir délibéré, a décidé à l'**unanimité** :

**DOSSIER N°1** : d'accorder une aide de **540.49 €** pour la prise en charge d'une dette de loyer. Cette somme sera versée directement au bailleur (Alliade Habitat).

**DOSSIER N°2** : d'accorder une aide de **246.78 €** pour la prise en charge d'une dette d'énergie. Cette somme sera versée directement au fournisseur d'énergie ENI.

**DOSSIER N°3** : d'accorder une aide de **931.94 €** pour la prise en charge d'une dette d'énergie. Cette somme sera versée directement au fournisseur d'énergie EDF.

Lors de cette séance, le CCAS a accordé un total d'aides financières de **1 719.21 €**.

#### 5 – Décisions prises par la Vice-Présidente depuis le dernier conseil d'administration :

Aucune aide alimentaire n'a été attribuée depuis le dernier conseil d'administration du 23.10.2023.

#### 6 – Questions diverses

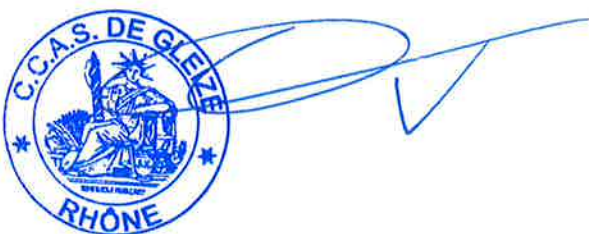
Pas de questions diverses de la part des membres du conseil d'administration.

**19h40** : Ghislain de Longevialle, Président du CCAS remercie les membres du conseil d'administration et lève la séance.

Le prochain conseil d'administration du CCAS se déroulera en mairie le **11 décembre 2023 à 18h15** dans la salle de réunion au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie.

Ghislain de Longevialle,  
Président du CCAS

Arlette Mirat,  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Arlette Mirat', written in a cursive style. Below the signature is a small blue mark, possibly a checkmark or a stylized flourish.